

221C0091
FR0000121147-FS0025

12 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">FAURECIA (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 12 janvier 2021, la société anonyme Peugeot (« PSA ») (route de Gisy, 78140, Vélizy-Villacoublay) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 janvier 2021, le seuil de 50% des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 54 297 006 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 39,34% du capital et 38,91% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de la perte des droits de vote double attachés aux actions FAURECIA détenues par la société PSA, par suite d'une conversion au porteur de celles-ci.

¹ Sur la base d'un capital composé de 138 035 801 actions représentant 139 559 095 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de la perte des 54 297 006 droits de vote double attachés aux actions converties au porteur par le déclarant le 12 janvier 2021).